

Mémoire présenté

au

**Comité permanent des ressources humaines, du
développement des compétences, du développement social et
de la condition des personnes handicapées**

Stratégies de réduction de la pauvreté

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Syndicat canadien de la fonction publique

Octobre 2016

À propos du SFCP : Le Syndicat canadien de la fonction publique, qui compte 639 000 membres, est le plus grand syndicat du Canada. Les travailleuses et travailleurs du SFCP sont très fiers de fournir des services publics de qualité partout au Canada, que ce soit dans les municipalités, les soins de santé, les services sociaux, les écoles, les universités ou tout autre secteur dans lequel ils travaillent.

Introduction

Le SCFP croit que rien ne justifie que quelqu'un puisse être laissé pour compte dans un pays aussi riche que le Canada. La réduction de la pauvreté et de l'inégalité devrait être une priorité pour les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Nous incitons le gouvernement à adopter une solide stratégie assortie de buts concrets, de cibles mesurables et de délais clairs. L'expérience d'autres pays, de même que celle de certaines provinces canadiennes, montre que ces éléments sont essentiels à la réduction de la pauvreté.¹

En outre, nous suggérons au gouvernement fédéral de codifier ses responsabilités en matière de réduction de la pauvreté en adoptant le projet de loi C-245, la *Loi sur la réduction de la pauvreté*, présenté par la députée néo-démocrate Brigitte Sansoucy.

L'inclusion d'initiatives privées et du financement social dans la portée de l'étude nous préoccupe. Le SCFP croit que les programmes publics vitaux qui fournissent de l'aide aux Canadiens vulnérables doivent conserver leur financement et leur prestation publics et ne pas devenir un véhicule de profit privé. Nous recommandons au Comité de plutôt voir de quelle façon le gouvernement fédéral peut jouer un rôle de leadership solide dans la réduction de la pauvreté grâce à des programmes et à des services dont l'administration est publique.

Nous invitons également le Comité à tenir compte de la nécessité d'agir rapidement auprès du segment démographique le plus appauvri de la société – les peuples autochtones. Le SCFP recommande au Comité d'utiliser le rapport et les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation comme grille pour comprendre la pauvreté chez les Autochtones. Nous demandons aussi au gouvernement de mettre en œuvre au plus vite les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation.

Éducation et formation

Pour les enfants de familles à faible revenu, la différence dans l'accès à l'éducation et à la formation commence dès la petite enfance. Il est clair que les enfants qui ont accès à des programmes de services de garde à l'enfance de haute qualité ont de meilleures chances de réussite. Malheureusement, à cause de leurs coûts élevés, ces programmes sont inaccessibles pour de nombreuses familles à faible revenu.

Investir dans des services de garde universels, publics, sans but lucratif, abordables et de haute qualité donnerait non seulement un bon départ dans la vie à tous les enfants, peu importe le revenu de leur famille, mais serait aussi un outil très efficace pour réduire la pauvreté et les inégalités. Le manque de garderies à coût abordable contribue à élargir l'écart salarial entre les hommes et les femmes, à piéger les femmes dans la pauvreté et même à accroître les risques de violence conjugale.

La pauvreté, en plus de priver les parents de l'accès à une garderie, nuit aux travailleuses de ces services de garde. Souvent, les salaires des travailleuses des services de garde n'atteignent

même pas le seuil de la pauvreté. Les éducatrices et assistantes de la petite enfance (une profession à 97 % féminine) gagnent en moyenne 21 748 \$ par année.²

Un programme universel d'éducation de la petite enfance et des services de garde de haute qualité, entièrement public et sans but lucratif aiderait à briser le cycle de la pauvreté pour les familles qui ont besoin de services de garde et pour le personnel qui les offre.

L'éducation postsecondaire peut aussi être un outil important dans l'atteinte de la stabilité économique. Les personnes qui possèdent un diplôme d'études postsecondaires sont plus susceptibles d'être employées que les Canadiens qui ont un diplôme d'études secondaires ou moins. L'éducation postsecondaire offre aussi un avantage important en matière de revenu. Les travailleurs ayant fait des études plus poussées étaient aussi plus susceptibles de jouir d'une stabilité d'emploi, d'avoir un régime de retraite et de profiter du soutien et de la protection d'un syndicat.³

Les Canadiens de familles à plus faible revenu sont beaucoup moins susceptibles de terminer des études postsecondaires que les Canadiens de familles au revenu plus élevé. Le coût élevé d'une éducation postsecondaire au Canada est une barrière de taille. En partie parce que le financement des gouvernements fédéral et provinciaux a diminué, les droits de scolarité ont augmenté en flèche. En conséquence, l'endettement monte en flèche. Le nombre d'étudiants en situation d'itinérance ou qui se tournent vers les banques alimentaires augmente.

Pour résoudre le problème d'accessibilité et diminuer l'important fardeau financier associé à l'éducation postsecondaire, le gouvernement fédéral doit investir davantage. Le gouvernement fédéral doit également respecter sa promesse d'investir 50 millions de dollars chaque année dans le Programme d'aide aux étudiants de niveau secondaire pour aider les jeunes Autochtones à atteindre leur plein potentiel.

Programmes d'épargne et de prestations administrés par le gouvernement

Notre système d'assurances emploi est défectueux, ceci grâce à une vingtaine d'années de réformes. La couverture est basse et ce programme n'offre qu'un mince support à ceux qui en ont réellement besoin, incluant les gens ayant des emplois précaires. Les récents changements apportés par le nouveau gouvernement libéral sont des améliorations bienvenues. Mais pour vraiment lutter contre la pauvreté, en particulier chez les travailleurs précaires, il faut mettre en œuvre les mesures qui suivent :

- Augmenter le taux des prestations, réduire le nombre d'heures requises pour être admissible et prolonger la durée des prestations.
- Utiliser les primes d'AE uniquement pour aider les travailleurs sans emploi.
- Supprimer de manière permanente toutes les désignations stigmatisantes et punitives qui s'appliquent aux travailleurs (comme nouveaux entrants et saisonniers). Les tendances en emploi sont liées à de nombreux facteurs qui n'ont que peu ou pas à voir avec les caractéristiques personnelles et l'éducation, incluant les économies saisonnières, la ghettoïsation raciale et de genre et le chômage structurel persistant.

- Prolonger les prestations de congés de maternité et parentaux pour aider les femmes à atteindre plus d'équité dans le marché du travail et améliorer le développement de la petite enfance.
- Faire en sorte que la formation destinée au marché du travail soit adéquate et mène à des emplois bien payés. Les programmes de counseling d'emploi portant sur des déficits personnels sont souvent de peu de valeur, surtout pour les travailleurs à long terme. Les demandeurs devraient pouvoir participer à des formations à long terme grâce à la prolongation de la période de prestations.
- Assurer l'accès à une formation adéquate avec plein soutien du revenu aux personnes qui ne sont pas admissibles à l'AE.
- Veiller à ce que tous les Canadiens aient pleinement accès à des formations en alphabétisation et en acquisition de compétences de base. L'alphabétisation est une importante compétence de base qui permet tant une formation plus poussée qu'une plus grande inclusion sociale et économique.

Au cours des trois dernières décennies, la situation financière des personnes âgées s'est améliorée grâce à trois programmes fédéraux de sécurité de la vieillesse : le Régime de pensions du Canada (RPC), le Supplément de revenu garanti (SRG) et la Sécurité de la vieillesse (SV). Mais des défis persistent, surtout pour les personnes retraitées vivant seules.

Le gouvernement libéral a promis de s'attaquer à la pauvreté chez les personnes âgées en bonifiant le RPC, en ramenant à 65 ans l'âge de l'admissibilité aux prestations du SRG et de la SV et en augmentant les prestations du SRG pour les personnes âgées vivant seules.⁴

L'augmentation des prestations du SRG ne soustraira à la pauvreté que 85 000 personnes âgées vivant seules, laissant de côté plus de 600 000 d'entre elles, qui ne pourront pas atteindre le seuil de faible revenu.⁵ Le SCFP estime que les prestations du SRG et de la SV devraient être haussées suffisamment pour atteindre le seuil de faible revenu après impôt et permettre ainsi à toutes les personnes âgées admissibles à ces programmes de sortir de la pauvreté. En plus, ces programmes doivent être indexés au même rythme que le seuil de pauvreté.

Le SCFP craint la diminution des régimes de retraite dans le secteur privé. Les Canadiens doivent pouvoir prendre leur retraite dans la dignité et la sécurité. Le SCFP se réjouit de l'annonce de la bonification prochaine du RPC, mais s'inquiète du fait que les hausses de prestations du RPC s'appliqueront au détriment des prestations du SRG pour les Canadiens à faible revenu. En effet, étant donné le mécanisme d'allocation du SRG, lorsque le revenu (incluant les prestations du RPC) augmente, les prestations diminuent. Une personne retraitée qui reçoit un montant restreint du RPC verra donc ses prestations du SRG réduites de 0,50 \$ par dollar. Sans modification du mécanisme d'allocation du SRV, la bonification du RPC n'aura pas l'effet voulu de réduction de la pauvreté. Pour favoriser un remplacement du revenu des personnes retraitées plus riches tout en réduisant la pauvreté chez les personnes âgées, le SCFP propose une réduction du taux de récupération du SRG équivalente aux prestations bonifiées du RPC.⁶

Collectivités et infrastructure

L'infrastructure joue un rôle important dans la réduction de la pauvreté et de l'inégalité. L'investissement dans l'infrastructure physique crée des emplois locaux et favorise les

ressources et les industries locales. Quant à l'investissement dans l'infrastructure sociale, comme le logement à coût abordable, les services de développement de la petite enfance et de garde d'enfants et les programmes de loisirs, il peut aussi avoir des effets importants sur la réduction de la pauvreté en soutenant les travailleurs à faible revenu et leurs familles et en protégeant les résidents vulnérables contre les chocs économiques.

Il est important que la propriété et l'exploitation de l'infrastructure sociale soient publiques afin que tous ses avantages aillent à la collectivité plutôt qu'aux profits du secteur privé. Les partenariats public-privé (PPP) sont une solution tentante, car le partenaire privé semble supporter certains des coûts et des risques à court terme. Mais les projets de PPP sont plus coûteux à long terme et, en fin de compte, c'est toujours le contribuable qui en assume les risques. Le maintien des projets d'infrastructure sociale dans le secteur public assure la reddition de comptes, la transparence et la réactivité aux besoins changeants de la collectivité.

Nous sommes heureux que le gouvernement fédéral ait prévu 3,4 milliards de dollars pour l'infrastructure sociale au cours des cinq prochaines années. Mais dans la mise en œuvre des projets, le gouvernement doit décourager les projets de logement abordable à but lucratif – par définition, les unités de logement abordable doivent être exclues du marché du logement compétitif qui a exacerbé la crise du logement. Le loyer payé par les résidents des logements à coût abordable ne doit pas servir à engraisser les profits privés.

Nous apprécions également que le gouvernement ait investi 3,4 milliards de dollars dans le transport en commun public. L'amélioration de l'infrastructure du transport en commun est importante pour la croissance économique, en plus d'être essentielle dans la solution à long terme aux changements climatiques et au soutien d'une stratégie anti-pauvreté. Encore une fois, il est important que le transport en commun reste public et qu'il ne soit pas confié à des entreprises privées à but lucratif. Le profit n'a pas de place dans nos efforts de réduction de la pauvreté.

Aucune étude de l'infrastructure ne peut être complète sans tenir compte de l'état déplorable de l'infrastructure dans les communautés autochtones. Les nouveaux investissements du gouvernement. Pour s'attaquer à la pauvreté et respecter les droits des peuples autochtones, le gouvernement fédéral doit travailler avec les communautés autochtones pour rapidement livrer l'infrastructure nécessaire. En fin de compte, pour fournir un logement acceptable et de l'eau potable à tout le monde, le gouvernement doit élaborer un plan d'action clair assorti de cibles, de délais, d'un financement suffisant et, surtout, de mécanismes de reddition de comptes.

Politiques additionnels

Le SCFP apprécie l'attention et le temps dédié à l'étude de la pauvreté de la part du Comité. Cependant, nous sommes inquiets que la portée étroite de l'étude exclut un certain nombre de secteurs importants de responsabilité fédérale qui auraient des effets significatifs sur les niveaux de pauvreté au Canada. Nous recommandons que le Comité élargit son étude et considère les déterminants sociaux de la santé, ainsi que les programmes de sécurité du revenu pour les adultes en âges de travailler.

Plus de 50 % des résultats en matière de santé dans la population sont attribuables à des facteurs socio-économiques comme le revenu et d'éducation. Le Canada doit assurer le revenu de base et les soutiens au logement qui favorisent santé et qualité de vie. Le gouvernement fédéral doit investir dans la santé des Canadiens et veiller à ce que les personnes à faible revenu reçoivent des services de santé de grande qualité fournis par le système public :

- en créant un programme national et universel d'assurance-médicaments à payeur unique pour s'assurer que tous les Canadiens, y compris des travailleurs à faible revenu, ont accès aux médicaments dont ils ont besoin, tout en achevant des économies considérables pour tous les Canadiens
- en élaborant une stratégie de soins continus et en reconnaissant le droit aux soins à domicile, aux soins de longue durée et aux soins palliatifs afin de s'assurer que tous ont accès à des soins de qualité, peu importe leur revenu, et afin de prévenir que des familles tombent dans la pauvreté due aux coûts des soins de santé
- en intégrant les soins dentaires à la *Loi canadienne sur la santé* ; afin d'aider les familles à faible revenus
- en investissant dans les cliniques de santé communautaire afin de rendre les services de santé accessibles, en particulier, aux gens à faibles revenus.

En ce moment, l'étude du Comité exclut certains importants programmes et outils qui peuvent s'attaquer à la pauvreté chez les Canadiens en âge de travailler, comme l'AE, la Prestation fiscale pour le revenu de travail, le crédit d'impôt pour personnes handicapées et les lois sur les salaires et le travail.

En particulier, le gouvernement fédéral doit appuyer l'augmentation des salaires et des revenus pour les travailleurs au lieu de les contenir. La réintroduction du salaire minimum fédéral et son augmentation à 15 \$ l'heure est une des étapes importantes. Le gouvernement fédéral doit aussi restaurer la loi sur les salaires acceptables et s'engager à payer au moins un salaire de subsistance à ses employés et à ceux qui travaillent pour lui à contrat. Il doit cesser de s'ingérer dans les négociations collectives en faveur des employeurs et d'affaiblir les droits et les avantages des syndicats et des travailleurs par l'adoption de loi.

Conclusion

Le SCFP croit que l'élimination de la pauvreté et la réduction de l'inégalité doivent être prioritaires dans l'édification d'un pays plus prospère, équitable et durable. Nous sommes impatients de travailler avec le gouvernement fédéral à la mise en œuvre d'une stratégie solide et concrète de lutte à la pauvreté qui changera significativement la vie de millions de Canadiens.

Notes en fin de texte

¹ Conseil national du bien-être social, *Résoudre la pauvreté : quatre pierres angulaires d'une stratégie nationale viable pour le Canada*, hiver 2007,

http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/in/faces/details.xhtml?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000933309&.

² Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, Tableau de données 99-014-X2011042, Éducateurs et aides-éducateurs de la petite enfance au Canada 2010.

³ Frenette, Marc, *L'investissement d'une vie? Les avantages à long terme sur le marché du travail associés aux études postsecondaires*, Statistique Canada, février 2014,

<http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2014359-fra.htm>

⁴ Ministère des Finances, *Assurer la croissance de la classe moyenne*, 22 mars 2016,

<http://www.budget.gc.ca/2016/home-accueil-fr.html>.

⁵ Ibid

⁶ Selon nos estimations, une réduction absolue de la pénalité pouvant aller jusqu'à 16 % permettrait aux personnes âgées les plus vulnérables de profiter tant de la bonification du RPC que de celle du SRG.